

Marché à Procédure adaptée

Passé en application de l'article 35 du code des marchés publics

**Accompagnement de la Commission nationale du débat public
en matière de communication et de relations presse**

CNDP/ 07 /2015

Acte d'engagement et clauses administratives particulières

Déclare engager le groupement dont il est le mandataire clairement désigné, sur la base de l'offre du groupement.

Noms et adresses des autres membres du groupement :

(Nom, prénom) : M. Mme

Adresse :

(Nom, prénom) : M. Mme

Adresse :

(Nom, prénom) : M. Mme

Adresse :

2. La personne signataire du marché au nom de la CNDP

La personne représentant le pouvoir adjudicateur est le Président de la CNDP.

3. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une prestation d'accompagnement de la commission nationale du débat public en matière de communication et de relations presses.

4. Procédure et forme du marché

Le marché est un passé selon la procédure adaptée en application de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

5 Durée du marché

Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2015.

6. Pièces du marché

Le marché est constitué :

- du présent document « Acte d'engagement et clauses administratives»,
- de la proposition financière du prestataire,
- du cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- les articles du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics prestations intellectuelles approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

7. Montant et prix du marché

7-1 Montant du marché :

Cette offre, exprimée en euros, porte sur les prestations décrites au CCTP. Le prix est définitif et ferme et inclut tous les frais liés à la réalisation de la prestation.

Montant des prestations

| | | |
|-------------------------|---|---|
| Montant hors TVA | : | € |
| en lettres | : | |
| Taux de TVA | : | % |
| Montant TVA | : | € |
| en lettres | : | |
| Montant TTC | : | € |
| en lettres | : | |

7-2 Forme du prix

Le prix inscrit au paragraphe ci-dessus est détaillé dans la décomposition du prix forfaitaire (DPF) figurant en annexe au présent acte d'engagement.

8. Réception des prestations

Les prestations réalisées en application des dispositions du cahier des clauses techniques particulières devront être remises à :

Commission Nationale du Débat Public
244 boulevard Saint Germain
75007 Paris
Tél : 01 44 49 85 60
fax : 01 44 49 85 61

Contacts : francoise.lavarde@debatpublic.fr

9. Conditions de règlement et délai de paiement

a) Modalités de paiements :

Pour les prestations forfaitaires, les paiements s'effectueront trimestriellement sur la base de 25 % du montant inscrit au paragraphe 7.1 ci-dessus.

Pour les prestations sur bon de commande, les règlements s'effectueront à la réception du service.

b) Facturation :

Le règlement s'effectuera sur présentation des factures. Les factures sont établies, en deux exemplaires, au nom de :

En vertu de l'article B. 25. 3. du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, le titulaire du présent marché garantit à la CNDP la jouissance pleine et entière, libre de toute servitude, des droits de propriété intellectuelle ou de toute nature relatifs aux prestations objet du présent marché.

Le titulaire du présent marché garantit notamment qu'il est titulaire ou détient les droits concédés sur les connaissances antérieures.

Notification du marché (date d'envoi du courrier)

A..... le

Le prestataire (ou son représentant)

A..... le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le présent marché a été notifié le

A le

Annexe

Décomposition du prix forfaitaire

| numéro | Prestation | unité | Nombre | Prix unitaire HT en € | montant forfaitaire total HT en € |
|--------|--|---------------------------|--------|-----------------------|-----------------------------------|
| 5.1 | Maintenance corrective et adaptative : montant forfaitaire <u>annuel</u> | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |

Bordereau des prix unitaires

Prestations sur unités d'œuvre

| numéro | Prestation | unité | Nombre | Prix unitaire HT en € | montant forfaitaire total HT en € |
|--------|--|---------------------------|--------|-----------------------|-----------------------------------|
| 6.1 | initialisation | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |
| 6.2 | Mise en place d'un nouvel espace de débat | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |
| 6.3 | Appui technique à une session de formation des utilisateurs | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |
| 6.4 | Archivage d'un espace de débat sous forme de pages statiques | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |
| 6.5 | Transfert de compétences et assistance à la réversibilité | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |

Pour les prestations à réaliser sur bon de commande, base d'élaboration des devis

Sont concernées les prestations suivantes :

- 7.1 Évolutions fonctionnelles
- 7.2 Études techniques
- 7.3 Rédaction d'une documentation technique

| Prestation | Coût de journée unitaire HT en € |
|---------------------------|----------------------------------|
| Journée consultant senior | |
| Journée consultant junior | |

Travaux à estimer

| numéro | Prestation | unité | Nombre | Prix unitaire HT en € | montant forfaitaire total HT en € |
|--------|---|---------------------------|--------|-----------------------|-----------------------------------|
| 8.1 | Authentification centralisée des utilisateurs | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |
| 8.2 | Moteur de recherche unifié | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |
| 8.3 | Permettre la création et l'administration des questionnaires en ligne | Journée consultant senior | | | |
| | | Journée consultant junior | | | |